

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/Notif.99/613

23 décembre 1999

(99-5574)

Comité des obstacles techniques au commerce

## NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	<b>Membre de l'Accord adressant la notification:</b> <u>CHILI</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> Ministère de l'économie, du développement et de la reconstruction <b>L'organisme ou l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doit être indiqué s'il est différent de l'organisme susmentionné:</b>
3.	<b>Notification au titre de l'article 2.9.2 [ X ], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
4.	<b>Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Grilloirs fonctionnant avec des combustibles gazeux
5.	<b>Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> Combustibles gazeux – Appareils de cuisine à usage collectif – Partie 5: Grilloirs (11 pages, en espagnol)
6.	<b>Teneur:</b> Cette norme établit les exigences en matière de conception, de fabrication et de fonctionnement des grilloirs à usage collectif qui fonctionnent avec des combustibles gazeux. Elle définit également les méthodes d'essai permettant de vérifier le respect de ces prescriptions ainsi que les marquages et les instructions d'installation, d'emploi et d'entretien qui doivent accompagner ces appareils. Cette norme est basée sur la norme espagnole UNE 60-756-81, Partie 7: Appareils de cuisson à usage collectif qui fonctionnent avec des combustibles gazeux. Salamandre grilloir, elle-même fondée sur la norme UNE 60-756-81: Appareils de cuisson à usage collectif qui fonctionnent avec des combustibles gazeux. Partie 1: Cuisinières, mais elle n'est pas équivalente à cette dernière.
7.	<b>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Sécurité
8.	<b>Documents pertinents:</b> Norme chilienne NCh 2212/5-1999
9.	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> Après les formalités nécessaires, à l'expiration du délai prévu pour la présentation des observations <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b>
10.	<b>Date limite pour la présentation des observations:</b> 12 février 2000
11.	<b>Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [ X ] ou adresse, courrier électronique et numéro de télécopieur d'un autre organisme:</b> Departamento de Comercio Exterior - DECOEX Ministerio de Economía, Fomento y Reconstrucción Teatinos 120, piso 11, oficina 22, Santiago, Chili Téléphone: 56-2-6988148 Télécopieur: 56-2-6974905 Courrier électronique: <a href="mailto:decoex@minecon.cl">decoex@minecon.cl</a>